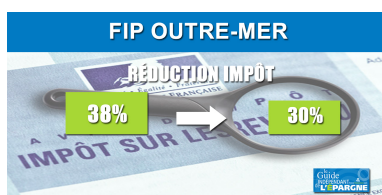


<https://www.francetransactions.com/comparateurs/comparatif-fip-oultre-mer-dom-tom.html>



Comparatif FIP OUTRE-MER 2021

- Comparatifs épargne -



Date de mise en ligne : jeudi 12 novembre 2020

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

FIP OUTRE-MER / DOM-TOM 2021

FIP OUTRE-MER (Gestionnaire)	Durée de gestion	Frais de gestion (TFAM)	DÃ©positai re	Souscription Minimum	Valeur d'une part	Frais de souscription maximum/Frais souscription rÃ©duits constatÃ©s (*)
---------------------------------	---------------------	----------------------------	------------------	-------------------------	----------------------	---

(*) : Frais sur versement maximum. Selon les rÃ©seaux de distribution, des frais rÃ©duits peuvent Ãªtre proposÃ©s (un ou plusieurs exemples de frais rÃ©duits constatÃ©s peuvent Ãªtre fournis, liste non exhaustive des offres du marchÃ©). La liste des FIP OUTRE-MER est prÃ©sentÃ©e triÃ©e sur le nom de FIP OUTRE-MER. Le tableau des FIP OUTRE-MER peut Ãªtre triÃ© selon vos critÃ©res, il suffit de cliquer sur le titre d'une colonne de votre choix pour trier le tableau des FIP OUTRE-MER selon ce critÃ©re.

FIP Outre-Mer 2021 : Plafonnement des niches fiscales



Attention, la rÃ©duction directe d'impÃ´t d'un foyer fiscal, toutes niches fiscales confondues, ne doit pas dÃ©passer 10.000 Euros. La rÃ©duction d'impÃ´t accordÃ©e pour un investissement FIP Outre-mer entre dans le cadre de ce plafonnement.

FiscalitÃ© des FIP OUTRE-MER

Foyer fiscal	Plafond de versement	Taux de rÃ©duction d'impÃ´t	RÃ©duction maximale d'impÃ´t
CÃ©libataire, veuf, divorcÃ©	12 000,00 â‚¬	30,00 %	3 600,00 â‚¬
Couple mariÃ© ou pacsÃ© avec imposition commune	24 000,00 â‚¬	30,00 %	7 200,00 â‚¬

Au terme l'obligation du placement de 5 ans minimum, les plus-values des parts de FIP OUTRE-MER/DOM-TOM sont exonérées d'impôt. Seuls les prélèvements sociaux subsistent. Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, le souscripteur doit prendre l'engagement de conserver ses parts du FIP OUTRE-MER/DOM-TOM au moins 5 ans à compter de la souscription. Toutefois, la loi permet au souscripteur de récupérer ses fonds avant ce terme en cas de décès, d'invalidité de 2^e me ou 3^e me catégorie ou de licenciement.

Avertissement FIP Outre-mer / DOM-TOM : Il s'agit d'un placement à risques de perte de capital.

- Votre argent est bloqué pendant plusieurs années à compter de la date de constitution du fonds, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 10 ans sur décision de la société de gestion.
- Un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et à l'article 3 du règlement.
- L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.